

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE
ET DE LA CONSTRUCTION WILAYA DE TIPASA**

ANNULATION DE LA MISE EN DEMEURE N°01

**A MONSIEUR LE GERANT DE L'ENTREPRISE
EURL EGTPH SMAIL MOHAMED**

Conformément aux dispositions de décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, et aux articles 90-91-92-93 de la loi n° 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, la mise en demeure N° 01 relative au marché N° 33/001/2025 du 03 /06/2025 parue dans les journaux "InfoSport" et "المسار العربي" le : 22/10/2025 ; est annulée.